



ECA/SRO-CA
ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA/
SUB-REGIONAL OFFICE FOR CENTRAL AFRICA

CEA/BSR-AC
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE/
BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE



Distr. : Général

ECA/SRO-CA/AHEGM2/MYP/07/inf.1

Octobre 2007

Original : Français

Réunion ad hoc d'experts sur le programme pluriannuel entre la CEA/BSR-AC, la CEMAC et la CEEAC

AIDE MEMOIRE

I. CONTEXTE JUSTIFICATION DE LA REUNION

1. Les consultations menées par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) auprès de ses Etats membres, et de ses partenaires, d'Avril 2006 à fin 2006, l'ont conduit à renforcer son action en faveur de l'intégration et de la mise en œuvre du NEPAD. Outre la nouvelle structure qu'elle a mise en place pour répondre aux besoins exprimés, la CEA s'est engagé à mettre en place des programmes pluriannuels de coopération avec les Communautés Economiques Régionales du continent. Ces programmes sont élaborés sous la responsabilité des Bureaux sous régionaux de la CEA dans les cinq sous régions¹ en collaboration avec les Communautés de leurs sous régions respectives². Lesdits programmes seront des cadres de formalisation de la coopération entre la CEA et ses Communautés qui s'est développée au fil des ans sur une base ad hoc. Ils permettront ainsi une meilleure lisibilité de l'appui de la CEA aux CER et un suivi de leur coopération.
2. En Afrique centrale, l'édification d'un marché régional intégré est au cœur de la mission confiée, par leurs Etats membres respectifs, aux Communautés Economiques de la sous région, à savoir la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), et de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) (devenu Commission de la CEMAC depuis Avril 2007). A cet effet des schémas de libéralisation des échanges qui se traduisent notamment par l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce intra régional, la mise en œuvre d'un tarif extérieur commun, et la libre circulation des personnes, des biens et des services ont été définis.
3. Le marché régional se révèle également être un cadre de mise en commun des ressources pour la mise en place de programmes et projets communautaires dans les divers secteurs de l'économie dont :
 - Les transports et télécommunications;
 - Les ressources naturelles et énergétiques ;
 - La recherche scientifique et technique ;
 - Le développement de l'agriculture & de l'industrie ;
 - La valorisation des ressources humaines ;
 - La promotion du tourisme, etc
4. Plusieurs actions été menées par les institutions et les Etats membres en vue d'édifier ce marché régional. Malgré quelques avancées, la mise en place de la plupart des instruments pour assurer la libre circulation des biens et des personnes, la mise en place de zones de libre échange à l'intérieur de chacun des espaces, l'effectivité du tarif extérieur commun CEEAC/CEMAC, évoluent toujours comme de grands projets.

¹ Les cinq sous régions sont : l'Afrique Australe, l'Afrique Centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord, et l'Afrique de l'Ouest.

² Le Bureau sous régional pour l'Afrique centrale de la CEA a reçu mandat de la Conférence des Ministres de la CEA de coopérer avec la CEMAC et la CEEAC afin d'accélérer le processus de l'intégration en Afrique centrale.

5. Ces Communautés sont soutenues dans leurs programmes de travail par le Bureau Sous régional pour l'Afrique centrale de la CEA (CEA/BSR-AC), notamment à partir de 1997, à la faveur de la restructuration de la Commission. La CEA/BSR-AC a depuis lors recentré ses activités sur la promotion de l'intégration régionale à travers les Secrétariats de ces communautés, CEEAC et CEMAC. Elle appuie ainsi, sur demande, les actions opérationnelles de ces institutions, à travers des missions d'assistance technique ponctuelle, l'organisation de réunions, et la préparation d'études. Par ailleurs, la CEA/BSR-AC fait le plaidoyer en faveur de l'intégration auprès des Etats membres de ces Communautés, dans les analyses et la conception des politiques, afin que les Etats intègrent la dimension régionale dans leurs programmes de développement économique et social.
6. La préparation du programme pluriannuel intervient dans un contexte où les trois institutions/ CEA/BSR-AC, CEEAC, et CEMAC, ont signé en Mars 2005, un Mémorandum de coopération, pour la période 2005 à 2007. Dans le cadre de cet accord, certaines activités ont été exécutées et d'autres sont en cours.
7. Le processus de préparation du programme pluriannuel qui prend appui sur le programme établi dans le cadre du Mémorandum de coopération a commencé en Décembre 2006. Des consultations ont été organisées entre les trois institutions, à Douala, le 25 janvier 2007 à Douala et le 20 juin 2007 à Libreville. La première a permis de définir les axes prioritaires de coopération, et la deuxième, la revue du projet élaboré sur la base de ces axes.
8. La réunion de novembre 2007 est l'étape finale pour l'adoption formelle du programme par les trois institutions. Les Etats membres de ces Communautés et des Bureaux du Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP) dans la sous région y seront associés pour partager leurs expériences éventuelles dans le domaine de la programmation avec les participants, et enrichir le programme. La réunion offre l'opportunité aux Etats membres de s'approprier ledit programme et de soutenir les institutions dans sa mise en oeuvre.

II. OBJECTIFS DE LA REUNION

9. L'objectif principal de la réunion est la validation du programme pluriannuel, et de son plan de suivi.
10. Les objectifs immédiats sont d'examiner :
 - D'examiner le projet de programme, et faire des propositions d'amélioration
 - D'examiner le plan de suivi du programme, faire des recommandations sur la mise en place de ce plan.

III. FORMAT DE LA REUNION

11. Les travaux de la réunion se dérouleront uniquement en séances plénières au cours desquelles la CEA /BSR-AC présentera le projet de programme. Cette présentation sera complétée par d'éventuelles communications des participants, et suivie de débats.

IV. RESULTATS ATTENDUS DE LA REUNION

12. Les résultats attendus de la réunion sont :

- L'adoption du Programme 2007-2010 de coopération entre la CEA/BSR-AC et les Communautés Economiques d'Afrique centrale
- L'adoption d'un plan de suivi du programme impliquant les Etats membres de la sous-région
- Des recommandations sur la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du programme.

V. PARTICIPANTS

14. Les participants attendus à la réunion sont les responsables des Communautés Economiques de la sous-région (CEMAC et CEEAC), des représentants des Agences du Système des Nations Unies dans la sous région et des représentants des ministères en charge de l'intégration régionale des pays de la sous-région.

VI. DATE ET LIEU DE LA REUNION

15. La réunion aura lieu du 15 au 16 novembre 2007, à Douala (Cameroun)

VIII – LANGUE DE TRAVAIL

16. La langue de travail de la réunion est le français.

CONTACTS

Pour de plus amples informations, prière contacter :

1. Madame Anne-Marie Bakyono
e-mail : abakyono@uneca.org
CEA - Bureau sous régional pour l'Afrique centrale
BP 14935
Yaoundé, Cameroun

Tel : (237)22231461 Fax : (237) 22233185

2. Monsieur Abdoul Kane
e-mail : akane@uneca.org
CEA - Bureau sous régional pour l'Afrique centrale
Yaoundé, Cameroun
BP 14935
Tel : (237)22231461 / Fax : (237)22233185

3. Madame Lucie Maffo
e-mail: lmaffo@uneca.org
CEA - Bureau sous régional pour l'Afrique centrale
BP 14935
Yaoundé, Cameroun
Tel : (237)22231461 / Fax : (237) 22233185